

GROUPE

2

FONGICIDE

ROVRAL[®]
POUDRE FONGICIDE MOUILLABLE
CONTIENT IPRODIONE

pour UTILISATION
ABRICOTIER, CERISIER, VIGNE, PÊCHER, PRUNIER, FRAMBOISIER, FRAISIER, CHOU
D'ENTREPOSAGE, CHOU-FLEUR, CONCOMBRE (de serre), AIL, GINSENG, LAITUE (de
serre et de champ), OIGNON (bulbe sec), TOMATE (de serre), CANOLA, HARICOTS SECS
(blanc et rognon), HARICOTS MANGETOUT, POIREAU, PELOUSE ET PLANTES
ORNEMENTALES

COMMERCIAL
GARANTIE: 500 g/kg IPRODIONE
Avertissement, contient l'allergène sulfite.
No. D'HOMOLOGATION 15213
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

FMC Corporation
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
United States

**Pour l'information de produit et en cas de renversement, d'empoisonnement,
d'incendie, ou d'autres cas d'urgences, appeler 1-888-59-FMC-AG (1-888-593-6224)**

CONTENU NET : 1 KG

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peu importe l'activité, porter des pantalons longs, un chandail à manches longues et des bottes de travail. De plus, des gants résistants aux produits chimiques, un protecteur pour les yeux et des bottes de travail doivent être portés lors du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations de l'équipement de pulvérisation.

Pour les applications aériennes, une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques par dessus les vêtements de travail habituels, des gants résistants aux produits chimiques, un protecteur pour les yeux et des bottes de travail doivent être portés pendant le mélange et les opérations de remplissage.

NE PAS pénétrer à l'intérieur de la superficie traitée dans les 12 heures. Si nécessaire, des individus peuvent pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures pour de courtes tâches non manuelles si au moins 4 heures se sont écoulées depuis le traitement et si des pantalons longs, un chandail à manches longues, un chapeau, un protecteur pour les yeux et des gants résistants aux produits chimiques sont portés.

Ne pas respirer le produit ou la vapeur. Ce produit est légèrement irritant pour les yeux. Laver les mains et la peau exposée avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'utilisation. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation. Ne pas entreposer en contact avec la nourriture.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'informations médicales de FMC Corporation, en composant le numéro sans frais 1-888-59-FMC-AG (1-888-593-6224)

ÉLIMINATION:

1. Vider le sac.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du sac avant sa disposition.

3. Rendre le sac vide impropre à tout usage additionnel.
4. Disposer du sac conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE

2

FONGICIDE

**ROVRAL®
POUDRE FONGICIDE MOUILLABLE
CONTIENT IPRADIONE**

pour UTILISATION

ABRICOTIER, CERISIER, VIGNE, PÊCHER, PRUNIER, FRAMBOISIER, FRAISIER, CHOU
D'ENTREPOSAGE, CHOU-FLEUR, CONCOMBRE (de serre), AIL, GINSENG, LAITUE (de
serre et de champ), OIGNON (bulbe sec), TOMATE (de serre), CANOLA, HARICOTS SECS
(blanc et rognon), HARICOTS MANGETOUT, POIREAU, PELOUSE ET PLANTES
ORNEMENTALES

COMMERCIAL

GARANTIE: IPRADIONE 500 g/kg

Avertissement, contient l'allergène sulfite.

No. D'HOMOLOGATION 15213

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

**FMC Corporation
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
United States**

**Pour l'information de produit et en cas de renversement, d'empoisonnement, d'incendie, ou
d'autres cas d'urgences, appeler 1-888-59-FMC-AG (1-888-593-6224)**

CONTENU NET : 1 KG

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peu importe l'activité, porter des pantalons longs, un chandail à manches longues et des bottes de travail. De plus, des gants résistants aux produits chimiques, un protecteur pour les yeux et des bottes de travail doivent être portés lors du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations de l'équipement de pulvérisation.

Pour les applications aériennes, une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques par dessus les vêtements de travail habituels, des gants résistants aux produits chimiques, un protecteur pour les yeux et des bottes de travail doivent être portés pendant le mélange et les opérations de remplissage.

NE PAS pénétrer à l'intérieur de la superficie traitée dans les 12 heures. Si nécessaire, des individus peuvent pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures pour de courtes tâches non manuelles si au moins 4 heures se sont écoulées depuis le traitement et si des pantalons longs, un chandail à manches longues, un chapeau, un protecteur pour les yeux et des gants résistants aux produits chimiques sont portés.

Ne pas respirer le produit ou la vapeur. Ce produit est légèrement irritant pour les yeux. Laver les mains et la peau exposée avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'utilisation. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation. Ne pas entreposer en contact avec la nourriture.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca

ATTENTION: Ne pas laisser les animaux en pâturage dans les champs traités ou utiliser les cultures traitées en tant de fourrage ou aliments pour animaux. Les données suffisantes pour justifier un tel usage ne sont pas encore disponibles.

APPLICATION AÉRIENNE

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions relatives à l'application aérienne

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir cet emballage. Si vous avez des questions, appeler FMC Corporation au 1-888-59-FMC-AG (1-888-593-6224) ou pour obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur les sols présentant un risque de ruissellement jusqu'aux systèmes aquatiques.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains énergiquement et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec le service d'informations médicales de FMC Corporation, en composant le numéro sans frais 1-888-59-FMC-AG (1-888-593-6224).

ÉLIMINATION:

1. Vider le sac.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du sac avant sa disposition.
3. Rendre le sac vide impropre à tout usage additionnel.
4. Disposer du sac conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI:

Lorsqu' appliqué à l'aide d' un pulvérisateur à verger, à grande culture ou par avion, verser la moitié du volume d'eau requis dans le réservoir, y ajouter la quantité nécessaire de ROVRAL[®] et finir le remplissage avec de l'eau. Si l'on utilise des pulvérisateurs à réservoir de petite contenance ou à dos, préparer d'abord dans un seau, un mélange d'eau et la quantité de ROVRAL[®] puis verser cette suspension dans le réservoir du pulvérisateur, déjà partiellement rempli d'eau, et finir ensuite le remplissage avec de l'eau.

S'assurer que la bouillie a une bonne suspension et bien l'agiter avant et pendant la durée de la pulvérisation.

Toute la bouillie doit être pulvérisée entièrement et dès que possible dans la même journée, surtout si l'eau utilisée est alcaline (pH au-dessus de 7).

À moins d'indications contraires, ROVRAL[®] ne doit pas être mélangé avec d'autres pesticides, adjuvants ou engrais.

CULTURES FRUITIÈRES ET DE GRANDE PRODUCTION:

ABRICOTIER – SUPPRESSION DE LA POURRITURE BRUNE ET DE LA POURRITURE BRUNE DES FLEURS:

Dosage: 1,5 kg/ha de ROVRAL[®]

Période de traitements: Pour protéger le fruit utiliser ROVRAL[®] dans un programme de pulvérisation à des intervalles de 7 à 14 jours durant toute la saison. Traiter plus souvent si les conditions sont humides à l'approche de la récolte. Pour réprimer la pourriture brune des fleurs, faire un traitement au début de la floraison. Répéter à intervalles de 4 à 5 jours par temps pluvieux. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre. Respecter un intervalle avant récolte de une journée. Afin de réduire la possibilité de résistance de la maladie au ROVRAL[®], on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides homologués pour cet usage.

CERISIER – SUPPRESSION DE LA POURRITURE BRUNE:

Dosage: 1,50 - 1,75 kg/ha de ROVRAL[®]. Utiliser la plus forte dose si les arbres sont vieux ou gros. En pulvérisation diluée, utiliser 50 g/100 L d'eau.

Période de traitements: Pourriture brune des fleurs: Commencer à traiter dès le début de la floraison. Traiter à nouveau par temps pluvieux.

Pourriture brune du fruit: Afin de bien protéger le fruit, employer ROVRAL[®] dans un programme saisonnier de protection. Faire un premier traitement au stade du calice, et répéter à intervalles de 7 à 14 jours durant toute la saison. Effectuer un dernier traitement la journée précédant la récolte. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL, on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides.

VIGNE – SUPPRESSION DE LA MOISSURE BOTRYTIS DE LA GRAPPE:

Dosage: 1,50 kg/ha de ROVRAL[®] dans au moins 900 L d'eau par hectare.

Période de traitements: Les traitements doivent débuter vers le milieu ou la fin de la période florale. Faire deux traitements avant la fermeture complète de la grappe: ceux-ci devront être cédulés de façon à offrir une protection maximale du fruit, c.-à-d. immédiatement avant les périodes de pluie. Afin de réduire les possibilités de maladies résistantes au ROVRAL[®], ne faire que deux traitements par saison avec ROVRAL[®]. Dans un programme de protection contre la pourriture de la grappe, d'autres fongicides devront donc être utilisés en alternance avec ROVRAL[®].

PÊCHER – SUPPRESSION DE LA POURRITURE BRUNE:

Dosage: 1,50 - 1,75 kg/ha de ROVRAL[®]. Utiliser la plus forte dose si les arbres sont vieux ou gros. En pulvérisation diluée, utiliser 50 g/100 L d'eau.

Période de traitements: Pourriture brune des fleurs: Afin de réprimer la pourriture brune de la fleur, faire un premier traitement au début de la floraison. Par temps pluvieux ou humide, répéter le traitement à intervalles de 4 à 5 jours.

Pourriture brune du fruit: Afin de bien protéger le fruit, traiter à intervalles de 7 à 14 jours durant toute la saison. Effectuer un dernier traitement la journée précédant la récolte. Traiter plus souvent s'il pleut à l'approche de la récolte. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL[®], on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides.

PRUNIER – SUPPRESSION DE LA POURRITURE BRUNE:

Dosage: 1,5 kg/ha de ROVRAL[®]

Période de traitements: Pour protéger le fruit utiliser ROVRAL[®] dans un programme de pulvérisation à des intervalles de 7 à 14 jours durant toute la saison. Traiter plus souvent si les conditions sont humides à l'approche de la récolte. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre. Respecter un intervalle avant récolte d'une journée. Afin de réduire la possibilité de résistance de la maladie au ROVRAL[®], on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides.

FRAMBOISIER – SUPPRESSION DE LA MOISSURE GRISE SUR LE FRUIT:

Dosage: 2 kg/ha de ROVRAL[®] dans 1000 litres d'eau à hectare.

Période de traitements: Faire 8 traitements au maximum par année. Traiter dès l'apparition des boutons floraux et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Diminuer l'intervalle entre les traitements lors de périodes pluvieuses. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre. Respecter un intervalle avant récolte d'une journée. Afin de réduire la possibilité de résistance de la maladie au ROVRAL[®], on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides.

FRAISIER – SUPPRESSION DE LA MOISSURE GRISE (BOTRYTIS) ET RÉPRESSION DU PENICILLIUM:

Dosage: 2 kg/ha de ROVRAL[®] dans au moins 1000 L d'eau par hectare. Mouiller abondamment les plants. Afin d'améliorer l'efficacité du fongicide, additionner à la bouillie un adjuvant ou surfactant non ionique, homologué à cette fin.

Période de traitements: Traiter dès l'apparition des boutons floraux et répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Par temps pluvieux, réduire les intervalles entre les traitements. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL[®], on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides. Laisser un intervalle d'un jour entre le dernier traitement et la récolte.

CULTURES LÉGUMIÈRES ET CULTURES SPÉCIALES:

CHOU D'ENTREPOSAGE – SUPPRESSION DE L'ALTERNARIOSE:

Dosage: 3 kg/ha de ROVRAL[®].

Période de traitement: Faire un traitement 7 à 14 jours avant la récolte. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre. Respecter un intervalle avant récolte de 7 jours.

CHOU- FLEUR – SUPPRESSION DE L'ALTERNARIOSE:

Dosage: 3 kg/ha de ROVRAL[®].

Période de traitement: Faire un traitement 1 à 2 jours avant d'attacher les têtes. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à rampes ou à jet porté. Respecter un intervalle avant récolte de 5 jours.

CONCOMBRE (DE SERRE) – SUPPRESSION DE LA MOISSURE GRISE (BOTRYTIS):

Dosage: 100 g de ROVRAL[®]/100 L d'eau. Pulvériser de façon à bien mouiller les plantes, surtout les noeuds de la tige aussitôt après la taille.

Période de traitements: Traiter dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie et répéter à toutes les semaines ou au besoin. Ne pas traiter dans les 2 jours précédant la récolte. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL[®], il faut utiliser d'autres fongicides homologués pour cet usage en alternance avec ROVRAL[®].

CONCOMBRE (DE SERRE) – SUPPRESSION DE LA POURRITURE NOIRE:

Dosage: 100 g de ROVRAL[®]/100 L d'eau appliquer dans 1000 à 2000 L d'eau par hectare.

Pulvériser de façon à bien mouiller les plants, surtout les noeuds de la tige aussitôt après la taille.

Période de traitement: Traiter dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie et répéter à toutes les semaines ou au besoin. Respecter un intervalle avant récolte de 2 jours.

AIL – SUPPRESSION DE LA MOISSURE VERTE (*Penicillium corymbiferum*):

Dosage: Utiliser le ROVRAL[®] comme traitement de semence à raison de 4 g/L.

Période de traitements: Faire tremper les semences d'ail durant 30 minutes dans une suspension de ROVRAL[®] et d'eau. Faire une application à l'automne, immédiatement avant la plantation.

GINSENG – SUPPRESSION DE LA BRÛLURE ALTERNARIENNE:

Dosage: 1,1 kg/ha ROVRAL[®] dans au moins 2000 L d'eau par hectare.

Période de traitement: Faire application dès que la maladie se montre et faire suivre de deux arrosages consécutifs à intervalles mensuels comme faisant partie d'un programme d'arrosage. L'application ne doit pas être faite plus que trois fois par saison; les applications ROVRAL[®] devraient être alternées avec d'autres fongicides appropriés. La dernière application devrait se faire pas plus tard que 30 jours avant la récolte.

LAITUE (DE CHAMP) – SUPPRESSION DE LA MOISSURE GRISE:

Dosage: 1,5 kg/ha de ROVRAL[®] dans 300 à 500 L d'eau par hectare.

Période de traitements: Faire 4 traitements au maximum par année avec 7 jours d'intervalle entre les pulvérisations. Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à rampes. Respecter un intervalle avant récolte de 4 jours.

LAITUE (DE SERRE) – MOISSURE GRISE ET AFFAISSEMENT SCLÉROTIQUE:

Dosage: 2 kg/ha de ROVRAL[®] dans 2000 L d'eau par hectare. Utiliser un applicateur à grand volume.

Période de traitements: Faire 4 traitements au maximum par année dont le premier au stade 3 feuilles et répéter à tous les 7 à 10 jours si les conditions favorisent le développement de ces maladies. Respecter un intervalle avant récolte de 14 jours.

OIGNON (BULBE SEC) – SUPPRESSION DE LA BRÛLURE (BOTRYTIS) DE LA FEUILLE:

Dosage: 1,50 kg/ha de ROVRAL[®]. Traiter à raison de 1,50 kg dans 300 à 500 litres d'eau par hectare. Afin d'augmenter l'efficacité du fongicide, l'usage d'un surfactant ou adjuvant non ionique est suggéré.

Période de traitements: Commencer à traiter vers la mi-juin ou dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie, et répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Peut être utilisé jusqu'à 15 jours de la récolte. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL[®], on recommande une alternance d'application avec d'autres fongicides.

OIGNONS BULBE SEC – SUPPRESSION DE LA BRÛLURE DE LA FEUILLE (BOTRYTIS) ET DU MILDIU:

Dosage: Utiliser 0,75 kg/ha de ROVRAL[®] en mélange avec la dose de Manzate DF Fongicide ou Manzate Pro-Stick Fongicide recommandé pour la suppression du mildiou (consulter l'étiquette du Manzate DF Fongicide ou Manzate Pro-Stick Fongicide pour connaître les taux d'application, les précautions à prendre ainsi que les restrictions de ces produits). Traiter à raison de 300 à 500 litres d'eau par hectare. Il est suggéré d'ajouter un adjuvant ou surfactant non ionique afin d'augmenter l'efficacité du fongicide.

Période de traitements: Utiliser cette préparation en traitement préventif. Le traitement peut débuter vers la mi-juin ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter les traitements à un intervalle de 7 à 10 jours. Il est importante de ne pas appliquer de ROVRAL[®] au moins 15 jours avant la récolte.

TOMATES (DE SERRE) – SUPPRESSION DE LA MOISSURE GRISE (BOTRYTIS):

Dosage: 100 g de ROVRAL[®]/100 L d'eau. Pulvériser de façon à bien mouiller les plantes, surtout les noeuds de la tige aussitôt après la taille.

Période de traitements: Traiter quand les fleurs de la deuxième touffe sont épanouies ou dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Traiter à toutes les semaines ou quand les conditions sont favorables. Ne pas traiter dans les 2 jours précédant la cueillette. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL[®], il faut utiliser d'autres fongicides en alternance avec ROVRAL[®].

GRANDES CULTURES:**CANOLA – SUPPRESSION DE LA MOISSURE SCLÉROTIQUE DE LA TIGE:**

Dosage: Par voie aérienne pulvériser à raison de 1 - 1,50 kg/ha de ROVRAL[®] dans au moins 45 L d'eau par hectare. Utiliser un dosage plus élevé sur les champs ayant eu, dans le passé, de fortes incidences de la maladie, ou encore sur les semis de haute densité de population. Il est essentiel

de mouiller abondamment le feuillage. Afin d'augmenter l'efficacité du fongicide, l'usage d'un surfactant ou adjuvant non ionique est suggéré.

Période de traitements: Traiter lorsque 20 à 30% des fleurs sont épanouies.

HARICOT BLANC COMMUN – SUPPRESSION DE LA MOISSURE SCLÉROTIQUE BLANCHE:

Dosage: 1 - 1,50 kg/ha de ROVRAL®. Utiliser un dosage plus élevé sur les champs ayant eu, dans le passé, de fortes incidences de maladie ou encore sur les semis de haute densité de population. Lors de pulvérisation terrestre, utiliser au moins 300 L d'eau par hectare et au moins 45 L/ha par voie aérienne. Mouiller abondamment le feuillage et les tiges des plants. Afin d'obtenir un traitement terrestre plus efficace, utiliser une combinaison de buses pulvérisant simultanément le dessus et le dessous du feuillage des plants et maintenir une pression minimum de 400 kPa. Afin d'augmenter l'efficacité du fongicide, l'usage d'un surfactant ou adjuvant non ionique est suggéré.

Période de traitements: En traitement préventif, pulvériser lorsque 25 à 75% des fleurs sont épanouies. Le traitement préventif doit être privilégié. Cependant ROVRAL® est toujours efficace si appliqué dès l'apparition de la maladie, avant que 5% des plants ne soient attaquées par la maladie.

HARICOT MANGE TOUT– SUPPRESSION DE LA MOISSURE SCLÉROTIQUE BLANCHE ET DE LA POURRITURE (BOTRYTIS) DE LA COSSE:

Dosage: 1,50 kg ROVRAL®/ha. Lors de pulvérisation terrestre, utiliser au moins 300 L d'eau par hectare et au moins 45 L par voie aérienne. Mouiller abondamment le feuillage et les tiges des plants. Afin d'augmenter l'efficacité du fongicide, additionner à la bouillie un adjuvant ou surfactant non ionique, homologué à cette fin.

Période de traitements: Contre la moisissure sclérotique blanche, traiter alors que 50% des fleurs sont épanouies. Contre la pourriture (Botrytis) de la cosse (maladie se limitant normalement à la Colombie Britannique) faire 2 traitements, le premier alors que 30% des fleurs sont épanouies, le deuxième à 50%.

SEMENCE DE CAROTTE - SUPPRESSION DE L'ALTERNARIA TRANSMISE PAR LA SEMENCE :

Dosage: 521 mL ROVRAL®/100 kg de semence.

Directives: Pour l'importation de semence traitée vers le Canada; AUCUNE SEMENCE NE DOIT ÊTRE TRAITÉE AU CANADA. Porter des gants protecteurs et une combinaison lors de la manipulation de semences traitées, travailler dans un endroit bien aéré et porter un appareil respiratoire adéquat.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ CI-APRÈS :

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-après a été rédigé par des personnes autres que FMC Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. FMC Corporation ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures indiquées ci-après.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager FMC Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-après.

POIREAU – SUPPRESSION DE LA BRÛLURE DES FEUILLES *BOTRYTIS*

Parasite : Pour la suppression de la brûlure des feuilles *Botrytis*

Dose : 1,5 kg/ha de Rovral® appliqué dans 300 à 500 litres d'eau comme traitement foliaire.

Période d'application : Faire un maximum de 4 applications par année, la première dès l'apparition de la maladie et/ou lorsque les conditions qui prévalent sont propices à la maladie. Des applications répétées doivent être faites à intervalles de 7 à 10 jours. Respecter un délai d'attente avant la récolte de 15 jours.

GAZON ET PLANTES ORNEMENTALES

GAZON:

ROVRAL est efficace autant comme traitement préventif que curatif. Bien s'assurer de traiter uniformément toute la surface du gazon. Pulvériser la quantité requise de ROVRAL avec au moins 10 litres d'eau par 100 m².

Lors du traitement des verts, toujours s'assurer de traiter leurs aires d'approche. Ne pas tondre le gazon dans les 10 heures suivant la pulvérisation.

BRÛLURES EN PLAQUES (*Sclerotinia homeocarpa*):

Pulvériser ROVRAL dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie et répéter aux intervalles recommandés aussi longtemps que nécessaire.

Utiliser à raison de 30 g/par 100 m² tous les 14 jours ou 45 g par 100 m² à tous les 21 jours.

PLAQUES BRUNES (*Rhizoctonia solani*):

Dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie, pulvériser ROVRAL à raison de 60 à 125 g par 100 m². Durant la saison, répéter le traitement à tous les 14 à 21 jours ou au besoin. Dans les cas de graves infections de la maladie, traiter à intervalles plus rapprochés et en utilisant le dosage plus élevé.

BRÛLURES HELMINTHOSPORIENNES (*Helminthosporium spp.*):

Dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie, traiter avec ROVRAL à raison de 60 g/100 m². Au début du printemps, répéter le traitement à 2 ou 3 reprises à intervalles de 14 à 21 jours ou au besoin.

MOISSISSURES GRISES ET ROSE DES NEIGES (*Typhula spp. et fusarium nivale*):

Au printemps ou à l'automne, afin de supprimer le stade actif de la maladie, pulvériser ROVRAL à raison de 180 g par 100 m². Comme traitement d'hiver, ROVRAL GREEN est recommandé.

PLANTES ORNEMENTALES:

PLANTES ORNEMENTALES – SUPPRESSION DU *BOTRYTIS spp.* (BRÛLURES):

Dosage: Afin de bien traiter la plante, pulvériser jusqu'au point de ruissellement en utilisant ROVRAL à raison de 10 g par 10 litres d'eau.

Période de traitements: Traiter dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie et répéter à tous les 21 jours ou au besoin.

Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes au ROVRAL, il faut utiliser d'autres fongicides homologués pour cet usage en alternance avec ROVRAL. Les espèces suivantes peuvent être traitées au ROVRAL sans danger:

Adiantum spp. Aphelandra squarrosa Aralia elegantissima Aralia sieboldii Asparagus sprengeri Asparagus plumosus Azalea spp. Begonia rex var. Fireglow Chrysanthemum spp.; (toute l'année) Chlorophytum spp. Cineraria spp. Ciccus antarctica Croton spp. var. Bravo Cyclamen spp. Dracaena spp. var. Rededge Episcia cupreata Euonymus spp. Euphorbia splendens Ficus spp. Fittonia spp Fuchsia spp. Geranium (Zonal) Gesneria spp. Gynura sarmentosa Hedera spp.	Hypoestes sanguinolenta Impatiens spp. Iresine herbstii Kalanchoe spp. Maranta spp. Monstera deliciosa borsigiana Neanthe bella Nepeta Nephrolepis spp. Pelargonium spp. Peperomia caperata Peperomia hederifolia Peperomia magnoliifolia Philodendron scandens Pilea cadierei Poinsettia spp. Primula spp. Rhoicissus spp. Ruellia makoyana **Saintpaulia ionantha Saxifraga stolonifera Senecio macroglossus variegatum Setcreasea purpurea Sinningia spp. (Gloxinia) Solanum capsicastrum Rosa samantha
--	---

**La pulvérisation du produit sur les fleurs de Saintpaulia peut brûler les pétales. Utiliser de l'eau tiède et protéger les plantes mouillées contre les rayons du soleil.
Vérifier sur quelques plantes, la tolérance au produit des autres espèces avant tout traitement général de celles-ci.

PLANTES ORNEMENTALES –TRAITEMENT DE LA FONTE DES SEMIS CAUSÉE PAR LA RHIZOCTONIA:

Dosage: Utiliser à raison de 2 g de ROVRAL par 5 litres d'eau appliqués sur un mètre carré selon la méthode du détrempage (drench).

Période de traitements: Traiter immédiatement après le repiquage, lorsque les risques d'infection s'avèrent particulièrement grands. Les espèces suivantes peuvent être traitées: Célosie (Celosia), Saugue (Salvia).

Vérifier sur quelques plantes, la tolérance au produit des autres espèces avant tout traitement général de celles-ci.

CONIFÈRE JEUNE (ÉPINETTE, SAPIN, CIGUË, CÈDRE) – CONTRÔLE DE BOTRYTIS (BRÛLURE) DANS LA PÉPINIÈRE:

Dosage: 1,5 - 2 kg/ha dans 1100 litres d'eau/ha (15 - 20 g dans 11 litres d'eau/100 m²).

Période de traitements: Traiter dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie et répéter à tous les 21 jours. Ne faire que trois traitements de ROVRAL par année. Ne pas traiter dans les 2 jours précédant la cueillette. Afin d'éviter le développement possible de maladies résistantes ROVRAL doit être appliqué en alternance avec d'autres fongicides.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, Rovral, fongicide du groupe 2. Toute population peut renfermer des individus naturellement résistants à Rovral et à d'autres fongicides du groupe 2. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Rovral ou les fongicides du même groupe 2 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste

local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-888-59-FMC-AG (1-888-593-6224)

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.